ABALLAIN CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 20, Allée du Perruchet, 78230 LE PECQ
814 369 682 RCS VERSAILLES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

L'an deux mille vingt-six
Le premier Juin,
A dix-huit heures,

- **Madame Sophie BREANT,**
 demeurant 20, Allée du Pérruchet, 78230 LE PECQ

agissant en qualité de Présidente de la société ***ABALLAIN CONSEIL*** sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts.

En vertu de l'article 4 des statuts, la Présidente décide de transférer le siège social du 20, Allée du Perruchet, 78230 LE PECQ au 3 ter, avenue de Grandchamp - 78230 LE PECQ, et ce à compter du 1er Juin 2026.

Elle décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 3 ter, avenue de Grandchamp - 78230 LE PECQ".

Le reste de l'article demeure inchangé.

La Présidente donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente.

Sophie BREANT
Présidente